

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 84/001

portant nomination du Commandant BOUISSA
Casimir en qualité de Directeur du Domaine
Présidentiel.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi N° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47
de la Constitution ;

Vu le décret N° 82/585 du 16 Juillet 1982 portant organisation du Cabinet
du Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de
la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres ;

Vu le décret N° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret N° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Vu le décret N° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

Vu le rectificatif N° 81/01 du 23 Janvier 1981 au décret N° 80/644 susvisé ;

Vu le décret N° 83/320 du 3 Mars 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil
des Ministres

Vu le décret N° 83/391 du 19 Novembre 1983 portant création et organisation
de la Direction du Domaine Présidentiel ;

D E C R E T

ARTICLE 1er. Le Commandant BOUISSA Casimir, Officier de l'Armée Populaire
Nationale, est nommé Directeur du Domaine Présidentiel, cumulativement avec ses
fonctions actuelles.-

.../...

ARTICLE 2. L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 3. Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 4. Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à BRASZAVILLE, le 6 Janvier 1964

Par le Président du C.C. du P.C.T.
Président de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil des Ministres,
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre délégué à la Présidence, chargé
de la Défense Nationale,

Colonel Raymond NGOLLO.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

Le Ministre des Finances,

Itini Ombetoumba LEKOUNDOU.